



Divorce déclarer au portugal

Par **jeninha**, le **13/02/2017** à **15:26**

bonjour

je suis de nationalité portugaise ainsi que mon ex mari, je me suis mariée en France.

je suis divorcée en 2001 en France aussi

suite à des besoin d'état civil au Portugal, je m'étonne que mon divorce ne sois pas déclarer au Portugal.

j'ai besoin urgent pour des besoin de succession que mon divorce sois déclarer au Portugal. que dois-je faire?

Par **amajuris**, le **22/02/2017** à **07:01**

bonjour,

vous deviez, vous ou votre avocat, faire transcrire votre divorce sur l'état civil portugais sinon comment voulez-vous que l'état-cil portugais soit informé de votre divorce.

salutations